CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E171830** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 26/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 14 285

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 90 B 900

Siret : 831 111 489 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 81 20211

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10031270104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10031270104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ATEC BATIMENT

724 ROUTE DE GRENOBLE
RN 75
38500 LA BUISSE

Téléphone : 04 76 55 06 72 **Fax :** 02 34 00 03 78

Portable :

Responsabilité légale :
CHEVALLET JULIEN CHEF CHANTIER

Site Internet :

E-mail : atec@atecbat.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 617 268 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	5	01/10/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	01/10/2024
3141	Eléments accessoires de couverture		01/10/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées		01/10/2024
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/10/2026 15:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.